



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

## Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme

C-III/150/3-Inf.1  
C-III/150/4-Inf.1  
14 mars 2025

### **Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégalles et prendre les mesures pour empêcher cette pratique***

### **Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2023 intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats***

Lundi 7 avril, 14 h 30-17 h 30

#### **Note d'orientation**

La session comprendra deux parties :

Partie 1 – 14 h 30-16 h 45 : Débat préparatoire sur la résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*

Partie 2 – 16 h 45-17 h 30 : Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2023 intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*

#### **Partie 1**

Le débat préparatoire sur la résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique* sera l'occasion, pour les délégués, d'échanger des vues sur ce sujet et de formuler des propositions sur le contenu de la résolution.

L'adoption internationale illégale constitue une question complexe, qui implique souvent la vente d'enfants, la falsification de documents et l'exploitation de familles vulnérables. En 2022, plusieurs organes de l'ONU chargés des droits de l'homme ont publié la [Déclaration commune sur l'adoption internationale illégale](#), dans laquelle ils exposent les droits susceptibles d'être violés dans ces circonstances et les obligations qui en découlent pour les États. La déclaration explique également que dans certains cas, l'adoption internationale illégale peut constituer un crime contre l'humanité.

Les délégués sont invités à échanger leurs expériences et les enseignements tirés de leurs efforts pour protéger les enfants et prévenir ces pratiques d'exploitation, notamment par le biais de cadres juridiques, de la coopération internationale et de campagnes de sensibilisation du public. La discussion commencera par des exposés d'experts, à la suite desquels les participants seront invités à prendre la parole.

Ces contributions aideront les co-rapporteurs à préparer le projet de résolution, qui sera examiné et finalisé lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en octobre 2025.

F

#IPU150

## **Partie 2**

La séance sur le suivi de la résolution de 2023 intitulée [Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats](#) commencera par un exposé des co-rapporteurs sur l'évolution de la situation depuis l'adoption de la résolution et les principaux points à retenir du webinaire intitulé [Stratégies législatives pour mettre fin à la traite d'enfants dans les orphelinats](#), tenu le 6 mars 2025.

Les délégués pourront présenter brièvement quelques mesures concrètes prises par leur parlement depuis 2023 pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats dans les domaines de la législation, du contrôle, de la prévention, du soutien aux survivants ou de la sensibilisation.